

**Mairie de PAILLET**  
**Procès-verbal du Conseil Municipal**  
**du vendredi 26 février 2016**

L'an deux mille seize, le 26 février à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gauthier Jérôme, Maire.

**Présents :**

Mmes Scott, Ducret, Bignonneau, Chagnaud, Castet

MM : Gauthier, Schaeffer, Hougas, Marais, Reynaud, Corcket.

**Absent(s) excusé(s) :**

Mme Hurmic, procuration à Mme Bignonneau

**Absent non excusé :**

Mme Roy

M.Alonso

M Boussier

**Secrétaire de séance :** M Hougas.

Le Conseil est ouvert à 18h00 par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire demande si tout le monde a pu lire le CR du 29 janvier 2016 et s'il y a des remarques.

Vote pour l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 29 janvier 2016

Vote : 8 voix pour et 3 Abstentions

Procès-verbal approuvé

**Présentation des rapports annuels du SIAEPA de Langoiran (Syndicat des eaux et d'assainissement de Langoiran)** (Nathalie CHAGNAUD)

**Service public d'assainissement**

Caractéristiques générales

Le SIAEPA de Langoiran regroupe les communes de Langoiran, Capian, Le Tourne, Lestiac sur Garonne et Tabanac. Depuis le 1er janvier 2013, les communes de Paillet et Villenave de Rions sont rattachées au SIAEPA. La commune de Paillet apporte 340 abonnés dont les eaux usées sont déjà traitées à Lestiac.

Le Syndicat de Langoiran a délégué la gestion de l'ensemble des équipements de collecte et de traitement des eaux usées à la Société Nantaise des Eaux par un contrat d'affermage débuté le 1er janvier 2013 pour une durée de 12 ans. Ce contrat devrait s'arrêter le 31 décembre 2024.

Le nombre d'abonnés au réseau d'assainissement est de 1 904, soit environ 4 303 habitants. La population totale du SIAEPA est d'environ 7 080 habitants (INSEE 2011) représentant plus de 3 129 abonnés au réseau eau potable.

61% de la population est raccordée au réseau de collecte (soit une progression de 5% par rapport à 2013).

### Le réseau de collecte

Stations d'épuration : Lestiac, Le Tourne et Capien

Réseau : 30,1 km de canalisations gravitaires avec 20 postes de refoulement (6 km de refoulement)

Contrôle : en 2014, 5% du linéaire a été hydrocuré

### La station d'épuration de Lestiac

Cette station d'une capacité nominale de 2 000 équivalents habitants fonctionne sur le principe des boues activées. Elle a été mise en service en 1992.

Après traitement, son rejet s'effectue vers la Garonne. La filière boues retenue est celle d'une déshydratation par machine mobile puis transfert vers un centre de compostage.

Cette station a fait l'objet en 2014 de 12 contrôles d'une journée par l'exploitant et d'un bilan de l'auto contrôle du SATESE.

Cette station de Lestiac n'est saturée qu'à 65,7 % de sa capacité nominale, en diminution par rapport à 2013. Des surcharges de pollution sont constatées en septembre et octobre. Les rendements d'épuration sont corrects et ils augmentent.

### Qualité et performance

Taux de desserte (abonnés raccordables / abonnés AEP) : 61,1 %

Taux de collecte (abonnés raccordés / abonnés raccordables) : 97,6 % (valeur 2010)

Depuis 2008, les plans du réseau ont été intégrés à un Système d'Information Géographique (SIG), ce qui permet à l'exploitant de mettre à jour directement les plans sur informatique.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux est de 15 sur un total possible de 120. Ce résultat moyen résulte principalement de la méconnaissance précise des réseaux (âge, matériaux), de l'absence d'un diagnostic et de la mise en place progressive du plan de renouvellement des branchements et des conduites.

### Indicateurs financiers

Pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>/an, un prix global en 2015 de 3,50 €/m<sup>3</sup> soit 420,32 €/an et une hausse de 7 €/an par rapport à 2014, répartie entre les différents partenaires.

Le compte administratif est à l'équilibre mais la dette reste importante. Les annuités de la dette sont de 138 € par abonné (15€ en 2013).

## **Service public d'eau potable**

### Caractéristiques générales

Le SIAEPA de Langoiran regroupe les communes de Langoiran, Capien, Le Tourne, Lestiac sur Garonne et Tabanac. Depuis le 1er janvier 2013, les communes de Paillet et Villenave de Rions sont rattachées au SIAEPA.

Le nombre d'abonnés au réseau eau potable en 2014 est de 3 129 abonnés représentant environ 7 080 habitants.

### Les ressources en eau

Le syndicat dispose de 3 forages : Forage du Bourg à Langoiran, forage de Paillet et forage de Villenave de Rions.

La production des forages est de 560 000 m<sup>3</sup>. Celle du forage de Paillet est de 134 000 m<sup>3</sup> (soit 24%).

### Les besoins

La population de 7 082 habitants représente 3 129 abonnés (549 sur Paillet) dont 11 gros consommateurs (> 1 000 m<sup>3</sup>/an) et près de 50 branchements pour les collectivités.

La consommation des abonnés est d'environ 109 m<sup>3</sup>/an/abonné en baisse par rapport à celle de 2012. Ces chiffres sont similaires à ceux de collectivités de même taille, la tendance générale étant à une baisse des consommations d'eau par abonné.

### Marge disponible de production

Capacité théorique des forages

Paillet :  $35 \times 20 = 700$  m<sup>3</sup>/j.

Langoiran :  $100 \times 20 = 2\,000$  m<sup>3</sup>/j

Villeneuve de Rions : de  $8 \times 20 = 160$  m<sup>3</sup>/j.

### Réseau et canalisation

Le réseau fait actuellement environ 104 km.

Pour alimenter les points hauts du Syndicat, il existe 2 stations de surpression et 4 stations de pompage.

L'indice de perte linéaire est 3,9 m<sup>3</sup>/j/km (5,3 en 2013). Cela représente 150 000 m<sup>3</sup>/an

### Qualité de l'eau

L'eau distribuée est de bonne qualité avec 100% de conformité bactériologique et physicochimique.

### Finance

Facture type : 1,86€ / m<sup>3</sup> (1,77€ en 2014), soit une augmentation de 4,95%. Nous restons en dessous de la moyenne nationale qui est 2,13€ / m<sup>3</sup>

Le compte administratif est équilibré. Le service peu endetté malgré de nouveaux emprunts en 2011 et 2012. La dette par abonné est de 42€ / abonné / an

### **Service public d'assainissement non collectif**

En 2013, deux intervenants se sont succédés. Lors du premier semestre, la Société Lyonnaise des Eaux a assuré le contrôle du neuf, de la réhabilitation et en cas de vente d'une habitation. Pour le second semestre 2013, et pour une durée de 4 ans, la société SAUR assure l'ensemble des prestations.

### Les abonnés du service d'assainissement non collectif

La différence entre les abonnés AEP et EU, représente le nombre des habitations en ANC (Assainissement Non Collectif).

1225 habitations sur le territoire du SIAEPA, dont 171 sur Paillet.

### Les contrôles des installations

Paillet n'ayant été intégré qu'en 2014, il reste tout à faire. Il y a donc un gros retard sur Paillet. Les diagnostics de notre commune sont programmés dès obtention des subventions.

### Résultats des contrôles

- la conception des installations neuves ou en réhabilitation n'est pas encore optimale, une proposition sur deux étant inacceptable ou doit faire l'objet de modifications pour répondre aux normes
- la réalisation des installations n'est pas bonne puisque près de 40% des travaux font l'objet de remarques ou sont inacceptables. Il reste donc du travail à faire auprès des entreprises pour qu'elles améliorent leur façon de faire.
- lors des ventes, un très grand nombre d'installations sont non conformes (66% des contrôles) dont 35% de points noirs qu'il convient de réhabiliter rapidement car elles présentent un risque sanitaire pour l'environnement.

Il est rappelé que les propriétaires d'habitations non conformes doivent réhabiliter les installations dans un délai de 1 à 4 ans selon les risques sanitaires pour l'environnement, délai ramené à 1 an en cas de vente.

#### Eléments du compte administratif et emprunts

Il n'y a pas d'investissement mais uniquement du fonctionnement. Le service n'a pas recours à l'emprunt.

Le compte est équilibré, les recettes étant légèrement inférieures aux dépenses et les bons résultats des années précédentes permettant d'avoir un excédent en clôture d'exercice.

#### Site de la mairie de Paillet

Les trois rapports annuels du SIAEPA de l'exercice 2014 sont consultables sur le site de la mairie de Paillet (Commission / Voirie, bâtiments).

#### Ouverture de crédit budgétaire

M le maire demande de voter une délibération l'autorisant à engager  $\frac{1}{4}$  des crédits avant le vote du budget par le conseil municipal.

#### Vote d'une délibération autorisant le maire à engager $\frac{1}{4}$ des crédits

Vote : 12 voix pour

La délibération est approuvée

#### Demande de subvention au conseil départemental

Le conseil départemental alloue des subventions sur deux domaines : accessibilité aux ERP (Etablissement Recevant du Public) et économie d'énergie.

Sur ces deux domaines, la commune souhaite engager 45 817,27€ de travaux. Sur cette somme, elle demande une subvention de 9545,26€ au conseil départemental.

#### Vote pour autoriser le maire à demander une subvention de 9545,26€ au conseil départemental

Vote : 12 voix pour

#### Modification du statut du SDEEG

La loi no2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe a modifié le mode de représentativité des métropoles en ce qui concerne l'exercice du mécanisme de représentation- substitution.

Conformément à cette loi, le SDEEG propose une modification de l'article 15 de ses statuts afin de permettre à Bordeaux Métropole de disposer d'un nombre de sièges (et non plus de suffrages) proportionnel à la population des commune membres du syndicat qu'elle représente au sein du Comité Syndical au titre de la compétence d'autorité concédante, rapportée à la population de l'ensemble des communes de la concession.

Compte tenu du fait que la population totale de la concession électrique du SDEEG s'élève à 735 019 habitants, la population de Bordeaux Métropole appartenant à sa concession (256 509 habitants) représente 34%.

Le nombre de sièges lié à la compétence électricité étant de 161, l'application de la règle de proportionnalité évoquée ci-dessus permet à Bordeaux Métropole de disposer de 54 délégués au lieu de 15.

Vote d'une délibération pour autoriser le SDEEG à modifier son statut pour se mettre en conformité avec la loi

Vote : 12 voix pour

La délibération est approuvée

### **Indemnité du maire**

A compter du 1er janvier 2016, la règle qui régit les indemnités du maire a évolué. Une distinction est à apporter selon la strate de la commune :

- Commune de moins de 1 000 habitants : indemnité fixe, sans nécessité de délibérer – Impossibilité pour le conseil municipal de la réduire.
- Commune de plus de 1 000 habitants : indemnité fixe – A la demande du Maire, le conseil municipal peut décider de réduire l'indemnité par délibération.

M le maire demande au conseil municipal de réduire son indemnité (maximum fixé par la loi, 43%) à 31% de l'indice brut terminal de la fonction publique soit IB 1015-IM 82.

Cela correspond à 1178,45€ brut et 1052,13€ net pour l'indemnité du maire de Paillet.

Vote d'une délibération pour autoriser M le maire de réduire son indemnité à 31% de l'indice brut terminal de la fonction publique soit IB 1015-IM 82.

Vote : 12 voix pour

La délibération est approuvée

### **Informations diverses**

#### **Schéma départemental CDCI**

Pour le moment c'est un constat de désaccord entre les différentes communes.

Le 19 février, le préfet a réuni les maires de la CDC du Vallon de l'Artolie, et les présidents des CDC du Targonnais et des Côteaux de Garonne. Aucun accord ne s'est dégagé de cette réunion.

Le 7 mars, le CDCI se réunira pour débattre des différents amendements.

#### **PLU**

Une première réunion est programmée avec le cabinet VERDI le vendredi 11 mars à 14h30.

#### **Commission aménagement de la CDC**

*Ile de Raymond*

Mise en place d'un parcours pédagogique en 2016

*Modification du coude l'Artolie à Paillet*

Actuellement, le propriétaire refuse toutes les tentatives de rencontre avec la CDC.

**Séance clôturée à 20h00**

## **MAIRIE DE PAILLET**

### **Procès-Verbal du Conseil Municipal du Vendredi 29 Janvier 2016**

L'an deux mil seize et le vingt-neuf janvier à 18 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jérôme GAUTHIER, Maire.

**Présents :**        Mesdames BIGNONNEAU – CASTET – DUCRET – HURMIC SCOOT CHAGNAUD  
                         Messieurs CORCKET – GAUTHIER – HOUGAS – MARAIS – RAYNAUD – SCHAEFFER

**Absents :**        Madame ROY  
                         Messieurs ALONSO – BOUSSIER

Monsieur SCHAEFFER a été élu secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Le conseil est ouvert à 18 h00 par Monsieur le Maire. Celui-ci demande si l'assemblée à des modifications a apportées au précédent compte rendu.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 29 Janvier 2016 est approuvé à 9 voix pour et 2 abstentions des membres présents.

#### **Vote du compte administratif 2015 :**

M le maire rappelle que deux commissions des finances se sont réunies le 22 Mars et le 1 Avril pour la préparation de ce budget,

Il tient à remercier publiquement Mmes CASTAING et CASTET pour le travail de fond et de recherche pour pouvoir présenter ce budget 2016,

Il laisse la parole à Mme CASTET Adjoint aux finances pour la présentation et le vote du budget,

#### **Vote du compte administratif 2015**

##### **Dépenses et recettes de fonctionnement :**

Total dépenses : 664 531,57

Total recettes : 883 005,85

Un excédent de fonctionnement de **218 474 ,28€**

Dépenses et recette de d'investissement

Total dépenses : 394 170,32€

Total recettes : 402 099,55€

Un excédent sur le budget d'investissement **7929,23€**

Monsieur Le Maire sort de la pièce afin que les élus procèdent au vote du compte administratif 2015

☑ Vote du compte administratif 2015 :

Pour : 10

Abstention : 0

**Approbation du Compte de Gestion du budget de la Commune :**

Les comptes de gestion du budget de la Commune ont été approuvés par Monsieur le Trésorier,

Dépenses et recette de fonctionnement :

Total dépenses : 664 531,57

Total recettes : 883 005,85

Un excédent de fonctionnement de **218 474 ,28€**

Dépenses et recette de d'investissement

Total dépenses : 394 170,32€

Total recettes : 402 099,55€

Un excédent sur le budget d'investissement **7929,23€**

☑ Vote pour l'approbation du compte de gestion du budget de la commune

Pour : 11

Abstention : 0



## Affectation des résultats

| Section de fonctionnement |                         | Section d'investissement                                          |                                                                                                                       |
|---------------------------|-------------------------|-------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Dépenses                  | Recettes                | Dépenses                                                          | Recettes                                                                                                              |
| D002 : déficit reporté    | R002 : excédent reporté | <b>D001 : solde d'exécution N-1 :</b><br><br><b>- 83 610.23 €</b> | R001 : solde d'exécution N-1<br><br><b>R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé :</b><br><br><b>218 474.28 €</b> |

☒ Vote pour l'affectation des résultats

Pour : 11

Abstention : 0

## Vote des taux d'imposition :

**18h30 : arrivée de monsieur Reynaud.**

Pour l'année 2016 les taux d'imposition sur les taxes communale reste inchangés par rapport à 2015,

Taxe Habitation : 15,95 %

Taxe foncière : 20,50 %

Taxe non bâti : 102,30 %

☒ Vote des taux d'imposition :

Pour : 12

Abstention : 0

## Vote des subventions aux associations

|                                                       | Subvention accordée<br>pour l'année 2016 |
|-------------------------------------------------------|------------------------------------------|
| <b>ADMR</b>                                           | 150.00 €                                 |
| <b>AMAP de l'Artolie</b>                              | 100.00 €                                 |
| <b>Amicale des Sapeurs-Pompiers</b>                   | 100.00 €                                 |
| <b>Association du Foyer Rural</b>                     | 400.00 €                                 |
| <b>Avenir Pailleton</b>                               | 400.00 €                                 |
| <b>Bouquet d'Automne</b>                              | 400.00 €                                 |
| <b>Cercle Généalogique et<br/>Historique</b>          | 200.00 €                                 |
| <b>Comité d'Action Culturelle</b>                     | 400.00 €                                 |
| <b>Comité du Souvenir des Anciens<br/>Combattants</b> | 250.00 €                                 |
| <b>FNATH</b>                                          | 80.00 €                                  |
| <b>GDSA 33</b>                                        | 100.00 €                                 |
| <b>Graines de Silence</b>                             | 200.00 €                                 |
| <b>Gymnastique Pailletonne</b>                        | 250.00 €                                 |
| <b>Jeunes Sapeurs-Pompiers</b>                        | 100.00 €                                 |
| <b>Le Refuge des Clochards Poilus</b>                 | 350.00 €                                 |
| <b>Musickolor</b>                                     | 400.00 €                                 |
| <b>Tennis Club de l'Artolie</b>                       | 200.00 €                                 |

☑ Vote des subventions aux associations

Pour : 12

Abstention : 0

## **Vote du budget primitif 2016**

### Dépense et recette de la section fonctionnement :

Dépenses : **816 132€**

Recettes : **816 132€**

### Dépense et recette de la section investissement :

Dépenses de la section investissement : **728 826.05€**

Solde d'exécution de la section d'investissement report : **83610.23**

**Soit un total de dépenses section d'investissement de 812 436.28€**

Recette de la section d'investissement : **812 436.28€**

## **☐ Vote du budget primitif 2016**

Pour : 11

Abstention 1 (M. Marais)

### **Appel d'offre architectes foyer rural :**

Monsieur le maire explique que deux rencontres avec deux architectes ont déjà eu lieu pour faire une estimation sur les travaux de mises aux normes et de rénovation du Foyer Rural,

Cette estimation s'est révélée très coûteuse (environ 600 000€ hors aménagements extérieurs), une étude pour une reconstruction à neuf serait plus raisonnable, (environ 700 000€ hors aménagements extérieurs)

Il propose la mise en place d'un cahier des charges qui sera envoyé à tous les membres du conseil municipal pour que chacun puisse dire si il est d'accord sur les propositions, pour ensuite mettre en ligne ce cahier des charges pour avoir des propositions de plusieurs architectes.

Madame CASTET explique que compte tenu que nous avons certains emprunts qui se terminent, que les taux de crédit n'ont jamais été aussi bas, (2 à 2.5%) nous pouvons envisager de mener ce projet.

Monsieur REYNAUD demande si les demandes de subventions peuvent être les mêmes en rénovation qu'en neuf, Monsieur le Maire indique que pour la rénovation, les subventions sont nulles et que pour le neuf elles sont plus importantes, Nous pouvons obtenir des subventions en écoconstruction sur des points bien définis (isolation chauffage ou autres),

Monsieur le Maire nous explique que vu que 2 emprunts se terminent fin 2016 notre capacité de remboursement serait inchangée par l'apport à cet éventuel nouvel emprunt,

M Marais demande si l'aménagement extérieur sera pris en compte. Monsieur le Maire indique que cela est prévu, mais que cette opération pourrait être réalisée, suivant l'enveloppe, sur deux ans.

Monsieur le Maire demande la validation pour lancer l'appel d'offre pour le recrutement d'un cabinet d'architecte

11 voix pour 1 abstention (Mme Scott)

#### **Avenant travaux gare :**

Monsieur le Maire nous signale que la délibération que nous devons prendre ce soir concerne des avenants sur la menuiserie, Sur le lot n°4 concernant des volets qui ne seront pas faits par l'entreprise CODV en moins la somme de 756,48 euro et deuxième élément, l'entreprise ODME plus 841,50 euro,

Autorisation de signature de l'avenant négatif à l'avenant positif étant donné que c'est une modification du marché initial, mise au vote 12 pour,

#### **Temps de travail de L'ATSEM :**

Madame Hilpron ayant un temps de travail annualisé, une augmentation de 8h00 sur l'année se traduira par actuellement 29h47 et passera à 29h57 par semaine,

Délibération pour le vote de cette modification du temps de travail ;

12 voix pour,

#### **Demande de subvention au conseil départemental :**

M le Maire demande une délibération pour les travaux que nous allons effectuer pour l'aménagement de l'arrêt de bus coté Hameau du Château, La subvention éligible concerne uniquement les travaux de maçonnerie, La somme éligible est de 5840,40 euro HT demande de subvention de 60 % soit 3504,24 euro HT,

Fabienne demande quelle partie est concernée par ces travaux M le Maire indique que cela concerne la construction de trottoirs depuis l'arrêt bus jusqu'à l'entrée du lotissement, la partie escalier pour rejoindre le lotissement par le passage piétons et l'autre partie du trottoir vers chers Mme HURMIC.

Mis au vote pour la demande de cette subvention départementale ;

12 voix pour,

## Informations et questions diverses :

Monsieur le Maire nous fait un point sur les résultats de la CDCI, le schéma qui a été publié le 27 Mars et pour notre CDC la pire des solutions par l'éclatement en trois de notre CDC,

Capian, Villenave de Rions et Cardan rejoigne la CDC du Créonnais, Langoiran, Le Tourne et Tabanac la CDC des portes de L'entre-Deux-Mers et Rions, Paillet et Lestiac le Podensacais, L'argument de l'arrêté du préfet pour le ralliement de Paillet et des 2 autres communes à Podensac est que nous avons la même gendarmerie et le même prestataire pour le ramassage des OM alors que cela est strictement faux il n'a fait que reprendre les propositions présentées à la commission pour le vote de la CDCI.

Il rappelle aussi qu'une demande de certains Maires des CDC du Vallons de l'Artolie (6), des Portes de L'Entre-Deux-Mers et du Créonnais seront reçu par le Préfet le jeudi 14 Avril pour exprimer le mécontentement sur la méthode et sur le fond de ce choix de découpage,

Réponse à Monsieur MARAIS sur sa demande de retirer le choix du cabinet pour l'élaboration du PLU communal.

Monsieur le Maire rappelle que ce choix est très pertinent et déplore la lettre envoyée par son collègue de Rions, il s'indigne sur son contenu rappelant qu'il ne se permettrait pas d'intervenir sur les choix qui sont fait dans sa commune.

Sur le fond, il rappelle qu'il a toujours défendu la formation d'un plan local d'urbanisme Inter Communal mais cela n'était pas le cas de certains Maires de la CDC en particulier celui de Rions.

Il rappelle aussi que les communes des CDC que nous rejoindrons sont dans cette démarche de PLUI, que la CDC de Podensac n'accompagne pas financièrement les communes qui élabore un PLU qui deviendra PLUI après la formation de la nouvelle CDC.

Monsieur MARAIS regrette qu'à l'époque où le courrier lui a été envoyé il n'en est pas fait part à son conseil municipal comme cela nous aurions pu en débattre,

Monsieur le Maire lui rappelle qu'à l'époque où il a reçu cette lettre notre conseil municipal était favorable à un PLUI, Monsieur HUGAS fait remarquer que notre démarche était vers un PLUI alors que Rions avait déjà commencé son propre PLU,

Mme HURMIC s'étonne que lorsque Monsieur le Maire reçoit un courrier nous ne soyons pas au courant, elle signale aussi qu'elle vient d'apprendre qu'elle avait du courrier dans une bannette à son nom en Mairie.

Monsieur le Maire fait savoir que depuis le début du mandat une bannette à était attribuée aux conseillers pour leurs courriers personnel reçu en mairie. Il signale aussi qu'il reçoit beaucoup de courrier et invite tous les élus dans la mesure de leurs disponibilités de passer plus souvent en Mairie pour se tenir au courant sur le travail effectué et discuter des travaux ou autres questions concernant la vie de la commune,

M le Maire rappelle que le comité des fêtes de la commune a démissionné en bloc, une première réunion a été provoquée par Monsieur CORCKET pour la formation d'un nouveau bureau, A cette

réunion hormis quelques représentants de la municipalité, plus deux personnes extérieures, nous n'avons pu former un nouveau bureau, Voulant conserver la fête locale, la municipalité par l'intermédiaire de Ms REYNAUD et SCHAEFFER et toutes les personnes désireuses que cette fête perdure vont l'organiser,

Monsieur CORCKET nous informe que l'ancien président est venu lui ramener le cahier et les statuts de cette association avec des comptes positifs pour la somme de 3500 euro,

Cette somme ne pourra être utilisée car la commune ne peut avoir accès aux comptes des associations,

Une somme de 2000 euro sera à la disposition des élus pour la manifestation,

Monsieur SCHAEFFER nous informe qu'il a déjà pris contact avec un groupe pour la retraite aux flambeaux du vendredi soir et l'après-midi du dimanche, Le restaurant de Paillet participera par l'organisation de la tenue du stand de sandwiches et le repas du samedi soir,

Nous mettrons au point toutes ces propositions lors de notre prochaine réunion en Mairie le 22 Avril à 19h00,

Mme BIGNONNEAU nous rappelle que les 29 et 30 Avril, le festival ARTOLIENS battra son plein, Ce festival des ALTERNATIVES CITOYENNES commence à partir du 25 Avril jusqu'au 29 avril exposition à Lestiac salle des associations sur « les sols » le Vendredi 29 avril à Langoiran à partir de 19h00 au Splendid et le samedi 30 Avril à 14h00 à Paillet autour de la salle des fêtes,

Avec Monsieur CORCKET ils nous expliquent le déroulement de ce Festival et nous invitent à venir nombreux pour aider à l'installation et surtout le soir pour démonter les barnums qui doivent être remontés le lendemain sur l'île de Raymond,

Fin de la séance à 19h50,

**Procès-verbal du Conseil Municipal du Vendredi 27 mai 2016**

L'an deux mil seize et le vingt sept mai à 18 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jérôme GAUTHIER, Maire.

**Présents** : Mesdames BIGNONNEAU – DUCRET - HURMIC - SCOTT - CHAGNAUD  
Messieurs CORCKET – GAUTHIER – HOUGAS – MARAIS - REYNAUD - SCHAEFFER

**Absents** : Mesdames CASTET – ROY  
Messieurs ALONSO – BOUSSIER

**Procuration** : de Madame CASTET à Monsieur SCHAEFFER  
De Madame ROY à Monsieur REYNAUD

Madame DUCRET a été élue secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil est ouvert à 18 h00 par Monsieur le Maire. Celui-ci demande si l'assemblée a des modifications à apporter au précédent compte rendu.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 8 avril 2016 est approuvé à 11 voix pour, 1 contre et 1 abstention des membres présents.

**1 - Demande de subvention FDAEC**

Monsieur Gauthier nous informe que le montant accordé pour 2016 est en légère augmentation à hauteur de 16 673 €. Le tableau détaillé des opérations concernées nous ayant été transmis par Monsieur le Maire.

➤ **Vote : 13 voix pour**

**2- Avis SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunal)**

L'arrêté du 12 avril 2016 ne correspondant pas à la majorité des délibérations ni communales ni intercommunales du périmètre concerné : 17 communes sur 29 sont favorables au regroupement des 3 CDC (Créonnais, Portes de l'Entre Deux Mers et Vallon de l'Artolie), ces communes sont 6 communes de la CDC du Vallon de l'Artolie : Paillet, Cardan, Capian, Villenave de Rions, Le Tourne et Tabanac, 10 communes de la CDC du Créonnais : Baron, Blésignac, Créon, La Sauve Majeure, Le Pout, Lignan de Bordeaux, Madirac, Sadirac, Saint Genès de Lombaud, Saint Léon et 2 communes de la CDC des Portes de l'Entre deux Mers : Cénac et Quinsac, représentant 20 724 habitants, donc 53,26 % de la population totale.

Monsieur le Maire a donc demandé une rencontre avec les différents maires des communes concernées et Monsieur le Préfet. Cette rencontre a eu lieu le 14 avril en préfecture. Une autre rencontre s'est déroulée grâce à l'intervention de Madame Martine Faure, députée de la 12<sup>e</sup> circonscription de la

Gironde le 29 avril en présence du préfet et de sous-préfets avec monsieur Jean-Michel Baylet Ministre de l'Aménagement du Territoire, de la Ruralité et des Collectivités Territoriales. Ces rencontres avaient pour but de sensibiliser au fait que la décision prise par la CDCI ne correspondait à aucune délibération communale.

Monsieur le Maire nous propose l'amendement suivant : fusion des Communautés de Communes du Créonnais, des Portes de l'Entre deux Mers et de 7 communes de la CDC du Vallon de l'Artolie (Capian, Cardan, Langoiran, Le Tourne, Paillet, Tabanac, Villenave de Rions), les communes de Lestiac sur Garonne et Rions rejoignent la fusion des CDC de Podensac et des Côteaux de Garonne conformément à leur souhait en date du 7 mars 2016.

Cette proposition respecte notamment l'appartenance au même bassin de vie du Cœur Entre Deux Mers et le projet de territoire dans le cadre du PETR (Pôle d'équilibre Territorial et Rural) Cœur Entre deux Mers.

Monsieur Gauthier illustre son propos en ajoutant qu'à l'issue des rencontres du 12 mai, la CDC du Vallon de l'Artolie disparaissant, la question se pose d'emprunter pour réparer la voirie et les circuits hydrauliques. La CDC de Podensac, bien que possédant la compétence voirie nous a renvoyés vers les communes de l'actuelle CDC du Vallon de l'Artolie. Si cette compétence n'était pas exercée par la future CDC, il reviendrait aux communes d'assumer en totalité les emprunts dont l'hydraulique 587 000 € (berges à Lestiac et le Cap Horn, le Gaillardon à Langoiran, le Nau à Rions) soit un total de travaux de 1 337 000 €.

➤ **Vote : 10 pour, 2 abstentions (Mme Bignoneau, M. Corcket), 1 contre (Mme Hurmic).**

Mme Bignonneau demande que soit écrit que : Le Conseil Municipal s'inscrit totalement en opposition au projet d'éclatement de la CDC du Vallon de l'Artolie, étant notamment inquiète de la gestion du bassin de rétention par 3 communautés de communes différentes.

Mme Scott ressent les bonnes relations humaines avec le Créonnais et une ouverture à travailler ensemble. Elle ajoute que la mission locale est menacée et que Targon ne finançant plus, la future CDC va porter seule la mission locale.

Céline Bignonneau souhaite ajouter que l'intérêt des citoyens est mis à mal pour satisfaire la comptabilité administrative de la loi et que c'est inacceptable. La CDC du Vallon de l'Artolie n'a servi qu'à faire variable d'ajustement sans aucune considération pour le travail effectué par les élus.

Le Conseil Municipal à l'unanimité est contre le schéma proposé.

Madame HURMIC souhaite connaître le nombre de salariés travaillant à la CDC du Vallon de l'Artolie. Mme SCOTT avance le chiffre de 48 personnes mais vérifiera ce chiffre en le communiquant par mail ; elle précise qu'un cabinet d'étude a été désigné pour regarder et évaluer les aspects technique et fiscal de l'actuel CDC du Vallon de l'Artolie.

### **3- Motion de soutien PETR**

Monsieur le Maire nous demande de soutenir les initiatives accompagnées par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Cœur Entre deux Mers qui concerne notamment un retournement économique des territoires ainsi que des services mutualisés (Espace info entreprendre, Espace droit des sols, programme européen Leader). Ces services reposant sur une solidarité financière et une volonté de travailler ensemble.

➤ **Vote : 12 voix pour, 1 abstention**

Arrivée de Mme ROY à 19h00.



#### **4- Travaux de voirie : signature du marché**

La Société Eiffage est retenue pour les travaux de voirie. Le devis initial était de 383 490 € TTC, une négociation le porte à 350 668 € TTC, soit un gain de 32 822 € pour la Commune. Les travaux devraient débuter vers le 20 juin. Le paiement s'effectuera en différentes phases afin d'utiliser au mieux les fonds de catastrophe naturelle de l'Etat sans trop entraîner des problèmes de trésorerie. Monsieur le maire a demandé à pouvoir bénéficier du FCTVA, 30 % seront accordés dès la première année (TVA, normalement récupérée en année N+2).

Une commission voirie se réunira mardi 31 mai à 19h30, pour voir comment utiliser au mieux la tranche conditionnelle.

➤ **Vote : 13 voix pour.**

#### **5- Gestion des encombrants**

Les encombrants sont enlevés par les employés communaux la première semaine du mois, puis portés à la déchetterie de Beguey. Traditionnellement c'était un service rendu en l'absence de déchetterie. Cette tradition a perduré mais aujourd'hui précise M. Schaeffer il faut désormais décharger à la main ce qui prend du temps mais aussi par négligence, d'autres déchets s'y trouvent mélangés. Ce service commence à prendre de plus en plus de temps à nos employés 5 jours pour 3 personnes. Les abus ont donné lieu à des informations par courrier. Devant ces difficultés, il est demandé à l'assemblée de se prononcer pour abandonner ce principe de ramassage systématique, remplacé par un service exceptionnel auprès des personnes âgées ou à mobilité réduite, ces personnes devant en faire la demande auprès du secrétariat de la mairie. Cette modification devrait se mettre en place dès le mois de juillet, les pailletons en seront informés.

➤ **Vote : 13 voix pour.**

Mme Hurmic demande si le feu des déchets verts est autorisé. Monsieur le Maire précise qu'il peut l'autoriser durant certaines périodes de l'année à condition qu'on lui en fasse la demande.

#### **6- Informations et questions diverses :**

##### **- Achat épareuse**

Monsieur Marais intervient pour demander des précisions sur les conditions d'achat de l'épareuse. Monsieur le Maire considère comme très positif le projet de mutualisation avec la Commune de Lestiac, il précise que l'idée est de mutualiser du matériel mais aussi du personnel et se base sur l'échange de savoirs. Une convention est en projet et permettra de donner un cadre à ces échanges elle sera votée pour les deux communes aux Conseils Municipaux de juin.

Monsieur Marais souhaite connaître la raison des 2/3 pour Paillet 1/3 Lestiac dans la répartition. Monsieur Le Maire précise que cela lui semble plus honnête en fonction des distances à parcourir et du nombre d'habitants. Monsieur Schaeffer ajoute que des approches avaient été faites auprès de différentes communes de la CDC comme Villenave de Rions et Cardan, mais que celles-ci ne souhaitaient pas changer leur fonctionnement actuel. L'épareuse a été achetée d'occasion pour diminuer le coût, elle a 5 ans. Sur la question de Mme Hurmic, Monsieur Reynaud précise que les employés municipaux ont été consultés et associés à la discussion, ils étaient présents pour le choix.

#### **- Embauche agent d'entretien**

Madame Windy Gomez a succédé à Mme Isabelle Chagniat le 17 mai, elle a été accompagnée par cette dernière pendant les deux jours précédant son embauche pour lui montrer les bâtiments et le travail à réaliser.

#### **- La Poste de Paillet**

Monsieur le Maire a reçu un courrier l'informant de l'ouverture à temps complet du Bureau de Paillet au mois de juin et juillet, en revanche il sera fermé au mois de septembre pour travaux en rapport avec de l'amiante. Monsieur Schaeffer propose de rafraîchir les peintures à cette occasion.

Notre factrice actuelle, Vanessa devrait prendre place dans le bureau de Poste de Paillet à l'issue d'une formation débutant en juillet. Elle continuerait une partie de sa tournée actuelle le matin, le bureau serait alors fermé, mais ouvert les après-midi et peut-être un samedi sur deux. Ces jours seront précisés en temps utiles.

#### **- PLU**

Les cinq agriculteurs de la commune ont été enquêtés par le biais d'un questionnaire qu'ils ont complété en cas de souhait d'extension ou de succession envisagée pour leur exploitation. Un arrêté préfectoral interdit, sauf protection particulière, l'épandage de produits phytosanitaires à proximité des écoles ou d'autres lieux sensibles, mais n'étend pas l'interdiction à proximité de toutes les habitations.

Monsieur le Maire a été interpellé sur l'utilisation de produits phytosanitaires à proximité des habitations. Celle-ci est soumise à une information préalable pour le voisinage immédiat, Monsieur le Maire nous informe que le Château Larroque envoie des sms pour prévenir avant épandage, il reste interdit à proximité des écoles et lieux sensibles. Un diagnostic environnement sera réalisé le 28 juin à 14h, suivit d'une réunion le 12 juillet à 10h00. Une réunion publique aura lieu en septembre.

Monsieur Marais fait remarquer à Monsieur le Maire que le courrier qu'il a reçu de Monsieur le Maire de RIONS fin 2015 concernant une éventuelle mutualisation du PLU avec Rions, était adressé à Mr le Maire et son conseil municipal et non pas seulement qu'à Monsieur le Maire comme précisé par celui ci lors du CM d'avril, et fait remarquer que nous n'avons pas connaissance de toutes les infos concernant ce dossier.

#### **- Transport à la demande**

Un service à la demande sera mis en place à compter du mois de juin pour les communes de la CDC du Vallon de l'Artolie signataires de la Charte de Solidarité des Aînés. Il s'adresse aux personnes résidant sur le territoire de la CDC de plus de 60 ans, fonctionnera en général le vendredi matin pour huit personnes, sur réservation au Pôle social ou par Courrier à la CDC du lundi au jeudi pour un tarif aller/retour de 4 €.

#### **- Activités festives**

La fête de Paillet organisée par la municipalité de Paillet s'annonce du 3 au 5 juin, fête foraine dès le vendredi et retraite aux flambeaux, repas champêtre le samedi soir devant la mairie. Dimanche matin jeux pour les enfants, après-midi animation musicale « paroles et Tambours. Fabrication de nœuds marins à Paillet à 16h30. 19h lâché de ballons et apéritif offert par la municipalité.

Emmanuel Corcket informe l'assemblée de l'organisation de la fête de la Musique le samedi 25 juin par l'association Musickolor avec une restauration prévue derrière le Foyer Rural. Il est question de réaliser un graff sur un support amovible sur la cheminée du Foyer Rural.

Le forum des associations se tiendra à Paillet le 3 septembre. Une buvette sera tenue au profit d'une association participant au forum. Toutes les associations seront informées et c'est la Commission Vie Associative qui choisira l'association bénéficiaire des ventes de boissons.

**-Passage piétons**

Madame Hurmic demande que soit repeint le passage-piéton au niveau de l'arrêt de bus sur la D10. Monsieur Schaeffer lui précise que cela est prévu dans le cadre des travaux relatifs à l'arrêt décalé en direction de Rions.

Monsieur Marais souhaite parler de la gestion des herbes sur les bas côtés des routes, Monsieur Corcket l'informe que la gestion différenciée sera débattue lors du prochain Conseil Municipal.

Fin de séance à 20h20.

**Mairie de PAILLET**  
**Procès-verbal du Conseil Municipal**  
**du vendredi 01 juillet 2016**

L'an deux mille seize, le 30 septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gauthier Jérôme, Maire.

**Présents :**

Mmes Scott, Bignonneau, Chagnaud, Finateu , Hurmic, Castet

MM : Gauthier, Hougas, Marais, Reynaud, Schaeffer, Corcket

**Absent(s) excusé(s) :**

Ducret

**Absents non excusés :**

M Alonso

M Boussier

**Secrétaire de séance :** D.Castet

Le Conseil est ouvert à 18h00 par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire demande si tout le monde a pu lire le CR du 30 juin 2016 et s'il y a des remarques.

Vote pour l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 mai 2016

Vote : 11 voix pour

Abstentions 2 : F. Hurmic , Jean- Louis Marais .

Procès-verbal approuvé

**Convention avec le Conseil Départemental pour les trottoirs (Jérôme GAUTHIER)**

M le maire explique que dans le cadre de l'aménagement des trottoirs, la Commune a pour obligation d'établir une convention avec le Conseil Départemental, soumise à une délibération du Conseil Municipal.

Mme Hurmic, trouve étonnant que cette demande n'ait pas été faite avant le début des travaux, et se pose la question sur ce que fera la commune, si un refus était donné.

Vote pour autoriser M. le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental

Vote : 12 voix pour

Abstention 1 : F. Hurmic

**Suppression poste adjoint administratif 2<sup>e</sup> classe / création poste adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe.**

La promotion de Céline Castaing au poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe, nécessite d'un point de vue administratif de procéder à la fermeture du poste administratif 2<sup>e</sup> classe qu'elle avait jusqu'à ce jour, et ouvrir le nouveau poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup>

classe. Cette régularisation administrative est soumise à une délibération du Conseil Municipal.

Vote : 13 voix pour

### **Point travaux**

M. le Maire tient à remercier le travail effectué à la fois sur le suivi du chantier et le suivi administratif par plusieurs élus : Nathalie Chagnaud, M. Schaeffer, M. Hougas, Dominique Castet.

M. Le Maire explique les difficultés rencontrées sur le déblocage des subventions. Le premier handicap a été l'absence de sous-préfet entre le mois de juillet et septembre, pas d'interlocuteur pour essayer de faire débloquer la situation.

La demande de déblocage passe par 3 étapes, la Préfecture, la Direction des Finances et la Trésorerie.

Notre demande était en attente de signature depuis 15 jours au niveau de la Préfecture.

La seconde difficulté rencontrée est sur la récupération de TVA à N+2.

Lors d'une réunion à la Préfecture, il avait été dit que nous pourrions demander une avance de 30% du montant de la TVA liée à ces travaux.

Cette mesure ne pourra pas s'appliquer, la seule possibilité est de passer par un décret ministériel. M. Le Maire a sollicité notre député Martine Faure pour essayer d'avoir gain de cause, mais cela ne sera pas facile.

Compte tenu de cette lenteur administrative, des difficultés exposées, il est nécessaire de procéder à un complément d'emprunt à court terme, à hauteur de 90000€, même Conditions que l'emprunt à court terme contracté au mois de juillet.

La Sté Eiffage doit être réglée des factures du mois de juillet.

De plus il est important de préciser que pour obtenir le déblocage de la totalité des Subventions, les factures doivent être réglées.

### **Vote pour complément d'emprunt de 90000€**

Vote : 12 voix pour

Abstention : 1 F. Hurmic

Point sur les travaux Nathalie Chagnaud :

A ce jour il reste à terminer :

- Mur sur L'Artolie à terminer partie après le pont
- Tous les marquages panneaux de signalisation  
Nathalie précise que pour cette partie il faut remettre à la Sté Eiffage un plan de marquage.  
Les lieux concernés sont la salle de sport, le bureau de tabac, les passages piétons.
- Garde-corps Salle Escande
- Nettoyage

F Hurmic pose la question sur La mise en sens interdit de la route de Lasserre sur une partie et la Route Fond D'Arlan.

F. Hurmic précise qu'il faut demander l'avis des administrés.

F .Hurmic évoque également la terrasse du Restaurant, quelles autorisations ont été demandées par rapport à la borne incendie et au fait que nous soyons là en Zone rouge .

F. Hurmic insiste sur le fait que toutes ces mesures doivent passer par un avis Du Conseil Municipal.

F. Hurmic évoque également la Rte de Ste Catherine, demande si le conseil Est au courant d'une pétition qui circulerait afin que la route reste fermée Définitivement ? Elle précise que toutes ces petites routes ont un intérêt et Permettent d'alléger la circulation sur les grands axes, elle pense qu'il faut être vigilant sur ce sujet afin que Langoiran ne coupe pas cette route .

M. Le Maire précise à F.Hurmic qu'il approuve le fait de demander l'avis aux riverains pour l'éventuel changement de circulation des routes évoquées sur la Commune de Paillet.

Pour la Route de Ste Catherine, cela concerne la Commune de Langoiran.

Pour La Terrasse du Restaurant, ce n'est pas soumis à une délibération, c'est Dans la délégation du Maire, qui établit une convention d'usage.

Céline Bignonneau demande s'il a été constaté des difficultés pour les bus pour manœuvrer entre le feu et la route de Villenave de Rions par rapport à l'aménagement des trottoirs.

Céline Bignonneau, Jean Louis Marais proposent de reculer la bande de traçage afin de laisser la place au bus pour tourner au niveau des feux D10 et route de Villenave de Rions.

L'ensemble des élus approuvent cette idée.

M. Le Maire nous informe qu'il a reçu une notification sur la mise en place d'un Plan de prévention des risques naturels sur 16 communes, Paillet est dans la liste de ces 16 communes.

### **Proposition achat de biens immobiliers**

M. le Maire informe l'ensemble des élus que nous avons deux offres.

1 ère offre Mme Reynaud partie Lopes pour 62000€.

2 ème offre un Ostéopathe qui serait intéressé pour acquérir l'ensemble du bien et l'espace, son projet créer une maison santé médical.

Cette offre est forcément séduisante pour notre commune d'un point de vue dynamique activité, service de proximité avec différents praticiens et le maintien d'un médecin généraliste, sachant que nos 2 médecins sont près de la retraite. C'est un premier contact, il faut préparer notre proposition et fournir un plan détaillé du bien.

Daniel Hougas se charge de préparer le plan.

Il conviendra selon l'évolution de nos discussions de s'assurer de la certitude de voir naître la création d'une maison de santé médical.

### **Demande de changement du nom de rue par la famille Nivet**

M. Le Maire a transmis à l'ensemble des élus la lettre de Patrick Nivet, tout le monde a donc bien eu le même niveau d'information.

Monsieur le Maire précise qu'il n'apprécie pas le lobbying effectué par la famille auprès de certains élus. A ce jour aucune rue de Paillet porte le nom de personnes. C'est toujours délicat de créer un précédent. M. Le Maire n'est pas favorable à cette demande.

Colette Scott précise que la démarche de la famille est la démarche normale. Mme Scott pense que d'un côté, c'est difficile de changer l'appellation du nom de rue Ancienne Poste, cela fait partie de la mémoire patrimoniale, mais d'un autre côté il est encore plus important de reconnaître le rôle de personnes qui ont beaucoup (plusieurs mandats consécutifs de Monsieur et Madame Nivet) contribué à la vie de la Commune. Colette émet un avis favorable.

Daniel Hougas est contre sur le principe.

Nathalie Chagnaud pense que beaucoup de personnes pourraient avoir leur nom , Contre cette demande.

#### Vote de demande de changement du nom de rue par la famille Nivet

Vote pour : 4

Abstention : 2

Contre : 7

#### **Point sur la fusion extension CDC**

M. Le Maire précise que la Commune de Paillet est rattachée à la fusion avec Cadillac et Podensac.

Il va donc y avoir la dissolution de la CDC du Vallon d'Artolie .

Un cabinet d'étude a été recruté pour mener à bien cette dissolution.

Un inventaire du patrimoine est effectué

Un inventaire des dépenses voiries

Un inventaire des investissements

Le 5 octobre 2016 se tiendra un comité de pilotage qui devrait acter quelques principes à savoir :

Droit Théorique à la compensation

Le principe qui serait retenu, chaque commune part avec le patrimoine qu'elle a sur son territoire.

Biens localisables (le matériel)

La trésorerie (population et fiscalité).

M. La Maire évoque le problème avec le Senoctom , et le changement à venir Pour les 3 communes qui sont rattachées au Créonnais , elles vont devoir repasser à l'ancien système .

Le personnel est réparti sur l'ensemble des Communautés concernées par cette Nouvelle organisation.

M. le Maire précise que L'Ile Raymond, le domaine Culturel, le Pôle Social seront bien rattachés à Podensac.

Depuis le mois de juin se tient des réunions toutes les 2 semaines avec Podensac. La phase 1 a été la préparation du cahier des charges pour le choix d'un cabinet d'étude.

Septembre audition des prestataires retenus et choix du cabinet d'étude.  
M. le Maire précise qu'il y aura un séminaire des élus vers la fin du mois d'octobre.  
Une maquette est en préparation afin de présenter le nouveau territoire aux administrés.

Les Jardins de la Citadelle souhaite faire un don de 400€.  
Céline Bignonneau explique que cette association est à ce jour dissoute.  
Ce don fléché de 400€ porterait sur l'évènement Artolien, à condition que cet argent soit dépensé en intervention pédagogique pour les écoles et pour la création d'un document mémoire de l'évènement.

Vote pour : 13 voix

Emmanuel Corcket nous explique que la salle de motricité est de plus en plus utilisée, salle mieux adaptée pour la pratique de certaines pilates pour utiliser la salle de Motricité. A ce jour le professeur utilise la salle du foyer.  
Emmanuel Corcket souhaite que nous déterminions un prix de location.  
100€ pour la période de septembre à juin à raison d'un cours hebdomadaire a été Retenue.

Informations diverses de Monsieur Le Maire :

- Réunion publique PLU le 14/10/2016 à 18h30
- Consultation pour la salle lancée le 22/09/2016
- Lancement officiel le 13/10/2016 au Conseil d'école d'Un projet de donner un nom à l'école de Paillet.

Une commission composée d'élus, de parents et de l'école devrait se créer.

Jean Louis Marais demande si le PLU est toujours d'actualité, compte tenu de la Nouvelle organisation du Territoire.

M. Le Maire précise que cela ne change rien.

MME Hurmic demande à Madame Scott ou en est l'étude hydraulique qui Devait être menée après les inondations de 2014 ?

Mme Scott explique que le cabinet Céréma a été diligenté à sa demande par La DDTM pour la rédaction du cahier des charges préparant le recrutement d'un cabinet d'étude (étude prescriptive faisant obligatoirement suite à l'état des lieux réalisé au cours de l'année précédente et déjà communiqué au public). Compte tenu de la dissolution, cette deuxième étude devra être reprise en 2017 par une des nouvelles Cdc comme maître d'ouvrage.

Fabienne Hurmic nous informe que le Semoctom a proposé de mettre une poubelle dans la cour du secours populaire.

Fabienne Hurmic propose de mettre en place un chalet Emmaüs pour une famille de migrants.

Colette Scott précise que le chalet appartient au département.

Il est nécessaire de calculer le coût global de l'opération (terrain, assainissement



Terrassement, électricité etc.

Fabienne Hurmic, Daniel Hougas , Emmanuel Corcket vont travailler sur ce projet .

Fin du Conseil Municipal 20h10

**Mairie de PAILLET**  
**Procès-verbal du Conseil Municipal**  
**du vendredi 01 juillet 2016**

L'an deux mille seize, le 01 juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gauthier Jérôme, Maire.

**Présents :**

Mmes Scott, Ducret, Bignonneau, Chagnaud, Castet

MM : Gauthier, , Hougas, Marais, Reynaud, Corcket (arrivé à 18h10).

**Absent(s) excusé(s) :**

**Absents non excusés :**

Mme Hurmic,

Mme Roy

M Schaeffer

M Alonso

M Boussier

**Secrétaire de séance :** M Hougas.

Le Conseil est ouvert à 18h00 par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire demande si tout le monde a pu lire le CR du 27 avril 2016 et s'il y a des remarques.

Vote pour l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 mai 2016

Vote : 9 voix pour

Procès-verbal approuvé

**Convention avec la commune de Lestiac** (Jérôme GAUTHIER)

M le Maire explique que cette convention concerne la mutualisation de matériel entre les deux communes de Paillet et Lestiac. Le matériel concerné est une épaveuse. Ce matériel est d'occasion et son prix est de 8 700€ HT (10 440€TTC).

Pour être mise en application, cette convention doit être votée par les deux conseils municipaux.

Mme Castet explique que l'objectif de cette démarche est de diminuer les coûts liés aux matériels en optimisant leurs exploitations (augmentation des temps d'utilisation).

M Le Maire précise que c'est une première expérience et souhaite que le résultat soit positif.

Un point sera effectué dans un an et une réflexion sera menée pour étudier la poursuite de cette démarche.

M Marais fait remarquer qu'il soutient cette démarche mais regrette de ne pas avoir été informé en amont de la rédaction de cette convention (il a le sentiment d'être mis devant le fait accompli). Il vote contre la méthode utilisée pour mener le dossier mais pas, contre la mutualisation

.

M Reynaud informe le conseil que le temps nous était compté car le matériel risquait de nous échapper (et avec la pousse importante de la végétation, notre besoin était urgent).

Vote pour autoriser M le Maire à signer la convention avec Lestiac

Vote :

9 voix pour

1 voix contre (M Marais)

Le conseil municipal autorise M le Maire à signer la convention

**Emprunt voirie** (Dominique CASTET)

Dans l'attente du versement des subventions (202 000€) liées à la catastrophe naturelle, ce prêt relais doit permettre à la mairie de faire réaliser les travaux (les subventions sont versées après le paiement des travaux).

Le taux d'emprunt moyen est de 0,82% et il peut être remboursé à tout moment sans intérêt.

Le montant de l'emprunt est de 160 000€.

Vote pour autoriser le maire à signer la demande d'emprunt

Vote :

10 voix pour

Le conseil municipal autorise M le Maire à signer la demande d'emprunt.

**Point sur les travaux de voirie sur la commune** (Nathalie CHAGNAUD)

Les travaux se déroulent normalement et seront terminés pour fin août/début septembre. Des ajustements avec l'entreprise ont été nécessaires sur l'aménagement du centre bourg (trottoirs, parking, route, ...).

Mme Castet précise que sur 2015/2016 l'ensemble des travaux représente une somme d'environ 400 000€. La partie à charge pour la commune sera de 88 000€ (la différence sera couverte par les subventions).

**Subventions exceptionnelles aux associations** (Emmanuel CORCKET)

Le budget 2016 de la ligne « Subventions Exceptionnelles » se monte à 5 135 €.

Le montant global des demandes était important. Devant cet état de fait, la Commission d'Attribution de Subventions Exceptionnelles aux Associations a dû hiérarchiser les demandes et faire des choix.

| Association         | Objet                                                     | Montant<br>devis | Montant<br>demandé | Subvention<br>accordée | Niveau de<br>subvention |
|---------------------|-----------------------------------------------------------|------------------|--------------------|------------------------|-------------------------|
| Avenir<br>Pailleton | Fonctionnement,<br>frais de déplacement<br>et d'arbitrage |                  | 2100 €             | 2100 €                 | 100%                    |
| Avenir<br>Pailleton | Gobelets<br>réutilisables                                 | 391,63 €         | 195,81 €           | 196 €                  | 50%                     |
| Avenir<br>Pailleton | Cages mobiles de<br>hand                                  | 569,96 €         | 569,96 €           | 228 €                  | Quatre<br>cages         |

|                         |                                 |        |        |              |      |
|-------------------------|---------------------------------|--------|--------|--------------|------|
| CAC Bibliothèque        | - Abonnement revues, événements |        | 400 €  | 400 €        |      |
| Foyer Rural             | Fonctionnement, ateliers        |        | 500 €  | 500 €        | 100% |
| Gymnastique Pailletonne | Equipement sono                 | 1158 € | 500 €  | 500 €        | 43%  |
| Music Kolor             | Organisation Fête de la musique |        | 1600 € | 1200 €       | 75%  |
| Total                   |                                 |        |        | <b>5124€</b> |      |

Vote pour l'approbation par le conseil municipal du tableau « Subventions exceptionnelles aux associations »

Vote :

10 voix pour

Le tableau « Subventions exceptionnelles aux associations » est approuvé par le conseil municipal.

**Validation des préconisations du CAUE / démarche zéro phytosanitaire** (Emmanuel Corcket)

Donnée légale : à partir de janvier 2017, les collectivités n'auront plus l'autorisation d'acheter et d'utiliser des pesticides pour le traitement des espaces publics.

Données sanitaires : nuisance des pesticides sur la santé humaine et l'environnement

- une personne qui a été exposée aux pesticides risque de développer (étude MSA)  
5,6 fois plus la maladie de Parkinson  
2,3 fois plus la maladie d'Alzheimer
- 90% des eaux de surface et 50% des eaux souterraines sont polluées par les pesticides

Pour nous aider dans la démarche, le CAUE (organisme public) a réalisé un diagnostic des pratiques en cours et identifié les espaces communaux entretenus. Suite à cela, le CAUE nous a proposé une gestion de nos espaces communaux différente avec de nouveaux enjeux.

Il nous est donc nécessaire de repenser la gestion des espaces publics dans ce nouveau contexte.

L'ensemble du conseil municipal a reçu le rapport du CAUE par voie électronique et a pu le consulter.

Un débat s'est engagé autour du matériel, de l'organisation du travail, de la gestion des priorités....

M Marais fait remarquer qu'il y a une absence d'organisation de travail et de management des équipes, ce qui a des conséquences sur l'entretien de la commune.

Tout en étant d'accord sur le fond, des inquiétudes ont été émises par des élus sur notre capacité à mettre en œuvre cette nouvelle politique d'entretien de la commune.

Vote pour la validation du rapport du CAUE

Vote :

7 voix pour

3 abstentions (Mme Castet, M Marais, M Reynaud)

Le rapport du CAUE « Pour une gestion différenciée des espaces publics » est approuvé par le conseil municipal.

### **Tarifs de la cantine scolaire** (Dominique CASTET)

Les tarifs de la cantine n'ont pas été augmentés depuis 2014. Le but de cette augmentation est de couvrir les achats des aliments.

Actuellement les prix sont les suivants

- 2,50 € pour une famille imposable
- 2,35 € pour une famille non imposable
- 1,90 € pour une famille non imposable avec 3 enfants

Mme Bignonneau signale que la cantine de Paillet est en dessous des tarifs pratiqués de manière générale dans les communes alentours et cela en dépit de produits de qualité qui sont proposés aux enfants.

19h30 : Mme Danièle DUCRET quitte la séance.

43% des familles sont non imposables.

Madame Castet présente les tarifs pratiqués dans les communes environnantes, ils sont plus élevés que ceux pratiqués à paillet.

M le Maire indique que la cantine a reçu une visite de la direction départementale de la protection des populations allant entraîner un surcroît de travail et des frais supplémentaires.

M le maire propose d'augmenter uniformément le tarif de 15 centimes.

#### **Vote pour une augmentation du tarif cantine de 15 centimes**

Vote :

8 voix pour

1 abstention (M Marais)

L'augmentation de 15 centimes du tarif cantine est approuvée par le conseil municipal.

### **Dons aux communes sinistrées d'Ile de France**

L'association des maires d'Ile de France fait appel aux dons pour aider les sinistrés des villes et collectivités de l'Ile de France dévastées par les très violentes inondations depuis le 28 mai 2016.

Après échanges au sein du conseil municipal, il est proposé de faire un don de 500 €.

#### **Vote pour faire un don de 500 € à l'association des maires d'Ile de France**

Vote :

9 voix pour

Le don de 500 € à l'association des maires d'Ile de France est approuvé par le conseil municipal.

### **Informations diverses**

#### Accompagnement de la dissolution de la CDCI

Suite à consultation, un cabinet (KPMG) a été chargé d'étudier (pour 21000€) l'accompagnement de la dissolution de la CdC sur les volets financiers et patrimoniaux.

#### Future CdC du Podensacais

Cette CdC recherche un cabinet d'étude pour travailler sur le projet du nouveau territoire de la CdC du Podensacais.

#### PLU

Réunion les 8 (10h30) et 12 (10h) juillet.

#### Question de M Marais sur la pérennité des deux médecins de Paillet

M Marais demande à M le Maire: Que comptez-vous faire face aux futurs départs annoncés des médecins ?

M le Maire répond qu'il a contacté un organisme pour rencontrer des médecins en octobre prochain mais que cela a un coût de 500 €. Il a aussi contacté l'ordre des médecins qui peut nous aider en publiant une annonce.

#### Fête de paillet

M Marais félicite M le Maire d'avoir autorisé la tenue des festivités sur la place de la mairie et M Marais salue le travail de Messieurs Schaeffer et Reynaud dans l'organisation de la fête.

#### **Séance clôturée à 20h30**